

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 juillet 2022

DCM N° 22-07-11-16

Objet : Cité Educative de Metz-Borny.

Rapporteur: M. TAHRI,

Lors du Comité Interministériel des Villes du 29 janvier 2021, le Premier Ministre a annoncé une liste de 46 nouvelles cités éducatives dont le quartier de Borny à Metz fait partie.

L'éducation dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) est une priorité afin de combattre les écarts de réussite constatés entre les enfants des quartiers et établissements prioritaires et ceux du reste du pays. Elle s'ajoute à d'autres mesures concrètes déjà mises en œuvre. Avec les Cités Educatives, il s'agit d'aller encore plus loin en mobilisant toutes les énergies : celles des enfants et de leurs familles, des écoles, des collèges, des collectivités, de l'Etat, du tissu associatif et des professionnels qui travaillent dans ces quartiers (travailleurs sociaux, intervenants du périscolaire...). Collectivement, ils définissent une stratégie globale et ambitieuse au bénéfice des élèves et mettent en place une coordination étroite pour contrer les logiques de ségrégation et de décrochage dans les quartiers.

La Cité Educative de Metz-Borny permettra d'offrir aux enfants et aux jeunes de 3 à 25 ans (soit 4 670 jeunes), un cadre d'apprentissage et d'épanouissement renforcé, de l'enfance jusqu'à l'insertion professionnelle.

Par délibération en date du 27 mai 2021, la Ville de Metz a approuvé la labellisation du quartier de Borny en Cité Educative. Elle s'engage à participer au cofinancement du plan d'action triennal en mobilisant les moyens humains et financiers nécessaires.

Pour rappel sur les années scolaires 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024, l'Etat investira 900 000 € qui seront attribués à diverses associations, structures intervenant sur le quartier de Metz-Borny, dans le cadre de la Cité Educative.

Pour cette année scolaire, les axes stratégiques sont les suivants :

- Renforcer la prévention du décrochage scolaire et de la prédélinquance ;
- Diagnostiquer et orienter les enfants ayant besoin d'un accompagnement en santé ;
- Personnaliser et enrichir le parcours des enfants ;
- Renforcer l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans ;

- Mieux communiquer avec les familles, les parents et les rendre acteurs de la réussite de leurs enfants.

Il s'agit donc pour le Conseil Municipal, de valider le financement d'actions à mener dans le cadre de la Cité Educative de Metz-Borny, pour une somme de 43 000 €.

La Ville s'est immédiatement engagée dans des actions d'envergure dans le cadre de ce label. En effet, depuis la rentrée scolaire de septembre 2021 des petits-déjeuners sont donnés gratuitement chaque matin dans les écoles maternelles du quartier. Cette action est portée par le Pôle Education depuis la rentrée scolaire 2022.

De plus, l'école Pergaud s'est vue dotée d'une salle informatique.
Au niveau des loisirs, l'Ecole des Sports de la Ville intervient depuis quelques mois sur Borny également.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Budget Primitif,

VU la Loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

VU la circulaire CGET du 13 juin 2014 portant réforme de la géographie d'intervention de la politique de la ville,

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU le Contrat de Ville de Metz Métropole signé le 3 juillet 2015,

VU la circulaire n° 6057/SG du Premier Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,

VU l'Instruction du Gouvernement du 13 février 2019 relative au déploiement territorial du programme interministériel et partenarial des cités éducatives,

VU le Comité Interministériel des Villes en date du 29 janvier 2021,

VU le Protocole d'Engagements renforcés et réciproques prolongeant le Contrat de Ville jusqu'en 2023,

VU la délibération du 27 mai 2021 approuvant la labellisation du quartier de Borny en « Cité Educative »,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Metz de participer au cofinancement du plan triennal de la Cité Educative de Metz-Borny,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le versement de 43 000 € aux associations suivantes :

AP SIS-EMERGENCE

Chargé d'accompagnement éducatif	10 000 €
<u>CMA</u> Parcours de découverte des métiers	5 000 €
<u>METZ EN SCENE</u> Les labos des vacances	2 000 €
<u>MISSION LOCALE</u> Upcycling	2 000 €
<u>MJC BORNLY</u> ADAJ 2022 Interventions d'artistes professionnels	10 000 € 5 000 €
<u>PEPLOREST</u> Eté 2022	7 000 €
<u>SDOM 57</u> Langage oral et écrit	2 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Politique de la ville
 Commissions : Commission Cohésion Sociale
 Référence nomenclature «ACTES» : 8.5 Politique de la ville-habitat-logement

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
 Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
 date de la délibération.
 Membres assistant à la séance : 27 Absents : 28 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
 Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20220711-122297-DE-1-1
 N° de l'acte : 122297

 Délibération rendue exécutoire le 13 juillet 2022
 après affichage et transmission au contrôle de légalité.
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire,
 et par délégation :

Metz le,

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input checked="" type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : APSIS EMERGENCE

Sigle de l'association : APSIS EMER Site web:

1.2 Numéro Siret: 301294831 00112

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance : 57 - Tribunal d'instance de Metz

1.5 Adresse du siège social :

6 rue du Cygne

Code postal : 57100

Commune : THIONVILLE

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : DUMAY

Prénom : Nicole

Fonction : Présidente

Code postal : 57100

Commune : THIONVILLE

Téléphone : 03 82 88 49 93

Courriel: Courriel :

Portable : 06 80 22 02 95

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : EL HARRADI

Prénom : MOUNIR

Fonction : DIRECTEUR

Téléphone : 0676603538

Courriel : m.elharradi@apsis-emergence.fr

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Adhérents	21
Nombre de bénévoles	30
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	73.17
Nombre de volontaires	
Nombre total de salariés	78
dont nombre d'emplois aidés	1

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

Chargé d'accompagnement éducatif et de coordination éducatif 2022

Objectifs

Mise en œuvre d'un suivi éducatif pour des jeunes repérés par l'éducation nationale et le PRE (programme de réussite éducative) en difficultés avec l'institution scolaire.

Description

Les cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Le projet consiste en la mise en œuvre d'une action portant sur le suivi éducatif des jeunes de 10 à 15 ans vivant sur le territoire de Metz -Borny (du Cm2 à la 3ème)

L'objectif principal étant d'éviter le décrochage scolaire et les conséquences d'inadaptation sociale pour les jeunes.

les objectifs opérationnels consistent en :

-Assurer le suivi des jeunes repérés par l'éducation nationale ou par la polyvalence de secteur en situation de décrochage

-Promouvoir des "alliances éducatives" sur le territoire de Metz-Borny (domicile familial /équipements sportifs/entreprises/écoles/service du département/espace social du quartier/lieu culturel)

Les missions du chargé d'accompagnement éducatif seront :

- Favoriser la réussite scolaire des jeunes

- Favoriser le maintien dans la scolarité des jeunes

- Faciliter les liens entre le jeune, la famille et l'école

- Accompagner l'exercice de la fonction parentale

- Poser un cadre éducatif structurant pour aider le jeune à avoir un comportement d'élève dans l'environnement scolaire

- Soutenir les parents dans l'organisation matérielle et familiale de la scolarité de leur enfant (orientation

vers les structures associatives et partenaires).

- Faciliter l'accès à la santé, la culture, aux loisirs et aux vacances.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 6/15 ans

Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Borny

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Un travailleur social à plein temps

Un ordinateur

Un véhicule

Un téléphone portable

Un bureau (complété d'un espace au sein des établissements scolaires)

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	1	1
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non

Si oui, combien (en ETPT) : 1

Date ou période de réalisation : du (le) 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus

Evaluation quantitative : nombre de jeunes suivis ; nombre de rencontre avec les familles; nombre de réunion avec les partenaires, nombre d'actions.

Evaluation qualitative : évolution du comportement du jeune à l'école ; impact sur le quartier; évaluation des relations école/famille; résultats scolaires

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 40

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2022

CHARGES	RESSOURCES
<p><u>60 - Achats 2 000,00 €</u></p> <p>Prestations de services 2 000,00 €</p> <p>Achats matières et fournitures 0,00 €</p> <p>Autres fournitures 0,00 €</p> <p><u>61 - Service extérieurs</u></p> <p>Locations 0,00 €</p> <p>Entretien et réparation 0,00 €</p> <p>Assurance 0,00 €</p> <p>Documentation 0,00 €</p> <p><u>62 - Autres services extérieurs 2 000,00 €</u></p> <p>Rémunérations intermédiaires et honoraires 1 000,00 €</p> <p>Publicité, publication 0,00 €</p> <p>Déplacements, Missions 1 000,00 €</p> <p>Services bancaires, autres 0,00 €</p> <p><u>63 - Impôts et taxes</u></p> <p>Impôts et taxes sur rémunération 0,00 €</p> <p>Autres impôts et taxes 0,00 €</p> <p><u>64 - Charges de personnel 46 300,00 €</u></p> <p>Rémunération des personnels 33 000,00 €</p> <p>Charges sociales 13 300,00 €</p> <p>Autres charges de personnel 0,00 €</p> <p><u>65 - Autres charges de gestion courante</u></p> <p>Autres charges de gestion courante 0,00 €</p> <p><u>66 - Charges financières</u></p> <p>Charges financières 0,00 €</p> <p><u>67 - Charges exceptionnelles</u></p> <p>Charges exceptionnelles 0,00 €</p> <p><u>68 - Dotation aux amortissements</u></p> <p>Dotation aux amortissements 0,00 €</p> <p><u>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</u></p> <p>Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés 0,00 €</p> <p><u>Charges indirectes 2 000,00 €</u></p> <p>Charges fixes de fonctionnement 2 000,00 €</p> <p>Frais financiers 0,00 €</p> <p>Autres charges indirectes 0,00 €</p> <p>Exédent prévisionnel (bénéfice) 0,00 €</p> <p><u>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</u></p> <p>860 - Secours en nature 0,00 €</p> <p>861 - Mise à disposition gratuite de biens et services 0,00 €</p> <p>862 - Prestations 0,00 €</p> <p>864 - Personnel bénévole 0,00 €</p>	<p><u>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</u></p> <p>Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 0,00 €</p> <p><u>73 - Dotations et produits de tarification</u></p> <p>Dotations et produits de tarification 0,00 €</p> <p><u>74 - Subventions d'exploitation 52 300,00 €</u></p> <p>Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 42 300,00 €</p> <p style="color: red;">57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 42 300,00 €</p> <p>Conseil-s Régional(aux) 0,00 €</p> <p>Conseil-s Départemental (aux) 0,00 €</p> <p>Communautés de communes ou d'agglomérations 0,00 €</p> <p>Commune(s) 10 000,00 €</p> <p style="color: red;">METZ (57036) 10 000,00 €</p> <p>Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) 0,00 €</p> <p>Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €</p> <p>L'agence de services et de paiement (emplois aidés) 0,00 €</p> <p>Aides privées (fondation) 0,00 €</p> <p>Autres établissements publics 0,00 €</p> <p><u>75 - Autres produits de gestion courante</u></p> <p>756.Cotisations 0,00 €</p> <p>758.Dons manuels - Mécénat 0,00 €</p> <p>750.Autres produits de gestion courante 0,00 €</p> <p><u>76 - Produits financiers</u></p> <p>Produits financiers 0,00 €</p> <p><u>77 - Produits exceptionnels</u></p> <p>Produits exceptionnels 0,00 €</p> <p><u>78 - Reprises sur amortissements et provisions</u></p> <p>789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs 0,00 €</p> <p><u>79 - Transfert de charges</u></p> <p>Transfert de charges 0,00 €</p> <p><u>Ressources propres affectées au projet</u></p> <p>Autofinancement (insuffisance prévisionnelle) 0,00 €</p> <p><u>87 - Contributions volontaires en nature</u></p> <p>870 - Bénévolat 0,00 €</p> <p>871 - Prestations en nature 0,00 €</p> <p>875 - Dons en nature 0,00 €</p>
Total des Charges	Total des ressources
52 300,00 €	52 300,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : CHAMBRE DES METIERS ET DE L ARTISANAT DE LA MOSELLE

 Sigle de l'association : Site web:

1.2 Numéro Siret: 185722048 00138

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

 Date :

 Volume :

 Folio :

 Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

 5, bd de la Défense

 Code postal : 57078

 Commune : METZ CEDEX 03

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

 Nom : LIND

 Prénom : Liliane

 Fonction : Présidente

 Code postal : 57078

 Commune : METZ CEDEX 03

 Téléphone : 03 87 39 31 00

 Courriel: Courriel : aback@cma-moselle.fr

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

 Nom : Stenger

 Prénom : Pierre

 Fonction : Coordinateur Projet

 Téléphone : 0387393175

 Courriel : pstenger@cma-moselle.fr

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

--	--

5. Budget de l'association

Année 20... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

Cité éducative de Borny - Mon parcours de découverte des métiers

Objectifs

- Lutter contre l'absentéisme et le décrochage en favorisant l'accès à la connaissance, à la qualification et à l'emploi
- Sensibiliser et faire découvrir les métiers de l'Artisanat et leurs parcours de réussite
- Informer sur les parcours de formation
- Signatures de contrat d'apprentissage dans l'artisanat, sur le bassin de vie

Description

CONTENUS :

Sur un format innovant de FORUM permanent depuis le mois de mars jusqu'à octobre, la CMA propose une approche individuelle et/ou collective aux publics cibles de 16 à 25 ans.

Ces publics qui seront ciblés par les partenaires du dispositif (mission locale, lycées et lycées professionnels, GRETA, Ville...) seront pris en charge par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat dans le cadre des 4 actions décrites ci-dessous. Ces actions peuvent être mises en œuvre individuellement comme sous forme de parcours selon les souhaits et les besoins des candidats ou la prescription du partenaire.

1. Les mercredis des métiers (découverte des métiers de l'artisanat)

Proposition de découverte globale des 256 métiers de l'Artisanat à travers une visite et une présentation de ces métiers, et des 4 grands secteurs qui les regroupent (production, alimentation, services, bâtiment).

Dans un premier temps, nous présentons le secteur de l'Artisanat ainsi que de la formation par la voie de l'apprentissage et ses notions juridiques et pédagogiques.

Ensuite, au travers du campus des métiers, nous proposons la visite de nos infrastructures de formation à Metz en proximité du QPV et à Forbach.

- Le CFA de Forbach qui contient la filière du pôle automobile (carrosserie, maintenance véhicule auto...) permettra une rencontre avec des jeunes en formation, du CAP au brevet de maîtrise, en passant

par des diplômés d'excellence de technicien pour certains constructeurs.

- Le CFA de Metz, sur lequel on trouve les 3 pôles d'expertise que sont le secteur alimentaire (boulangier, pâtissier, charcutier, boucher, poissonnier, traiteur), les services et soins à la personne (coiffure, esthétique et prothèse dentaire) et l'électrique/électrotechnique (domotique et énergie renouvelable).

2. Immersion CFA

Suite à la découverte de l'ensemble de ces secteurs au sein de nos infrastructures, nous proposons aux jeunes de faire une immersion d'une journée dans le Centre de Formation d'Apprentis en duo avec un apprenti 2ième ou 3ième année, dans le secteur du métier qu'ils auront choisi, afin de découvrir l'activité et la vie au CFA (cours théorique et immersion en laboratoires, salons ou ateliers).

3. Stage d'immersion en entreprise

Cette étape de stage d'immersion en entreprise pendant une semaine, sur le calendrier scolaire des congés de l'éducation nationale à l'issue des étapes 1 et/ou 2, permettra d'approfondir la démarche.

L'expérience est possible grâce à la mise en place d'une convention entre l'entreprise d'accueil et le jeune, d'un suivi post-stage et d'un bilan de la période avec le développeur d'apprentissage.

4. Atelier de préparation à la recherche d'une entreprise d'accueil pour un contrat d'apprentissage

Cette étape se traduit par deux approches utiles de type :

- accompagnement et création d'un Curriculum Vitae numérique, afin d'être préparé pour la recherche d'un employeur

- préparation à travers des jeux de rôles et mises en situation sur l'entretien de recrutement, avant la signature du contrat d'apprentissage, ainsi que les arguments importants pour convaincre et positiver une demande d'apprentissage.

Notre développeur d'apprentissage proposera pour finir un accompagnement individuel au premier rendez-vous.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 16/17 ans

18/25 ans

Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Borny

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Matériels - l'offre de service de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat le registre des Métiers et logiciel de gestion de la relation clients, véritable outils statistique et d'observation des publics, des profils et des projets les outils métiers de la compagnie (diagnostics, tableaux prévisionnels, catalogue formation)

Humains - Plateforme d'accueil et de conseillers clients, -, 1 coordinateur de projets, 1 conseiller chargé de développement territorial, 1 référent orientation, apprentissage et formation, 1 conseiller Centre d'Aide à la Décision

Les centres de formation d'apprentis à Metz et Forbach, leur équipe pédagogique et leur équipement

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	6	0.1
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 01/06/2022 au 01/06/2023

Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus

Feuilles d'émargement et fiches de satisfaction permettront de réaliser les suivis et évaluations qualitatives et quantitatives suivants :

- Nombre de jeunes pour chaque action, en démarche de prospection et d'information
- Nombre d'abandons en cours de parcours
- Taux de satisfaction

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 12

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2022

CHARGES	RESSOURCES
60 - Achats Prestations de services..... 0,00 € Achats matières et fournitures..... 0,00 € Autres fournitures..... 0,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 0,00 €
61 - Service extérieurs Locations..... 0,00 € Entretien et réparation..... 0,00 € Assurance..... 0,00 € Documentation..... 0,00 €	73 - Dotations et produits de tarification Dotations et produits de tarification.. 0,00 €
62 - Autres services extérieurs 4 500,00 € Rémunérations intermédiaires et honoraires.... 0,00 € Publicité, publication..... 750,00 € Déplacements, Missions..... 3 750,00 € Services bancaires, autres..... 0,00 €	74 - Subventions d'exploitation 9 450,00 € Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 9 450,00 € 57-ETAT-POLITIQUE-VILLE..... 9 450,00 € Conseil-s Régional(aux)..... 0,00 € Conseil-s Départemental (aux)..... 0,00 € Communautés de communes ou d'agglomérations..... 0,00 €
63 - Impôts et taxes Impôts et taxes sur rémunération..... 0,00 € Autres impôts-et taxes..... 0,00 €	Commune(s)..... 0,00 € Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 €

<p>64 - Charges de personnel 6 000,00 € Rémunération des personnels..... 6 000,00 € Charges sociales..... 0,00 € Autres charges de personnel..... 0,00 €</p> <p>65 - Autres charges de gestion courante Autres charges de gestion courante 0,00 €</p> <p>66 - Charges financières Charges financières..... 0,00 €</p> <p>67 - Charges exceptionnelles Charges exceptionnelles..... 0,00 €</p> <p>68 - Dotation aux amortissements Dotation aux amortissements..... 0,00 €</p> <p>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés.. 0,00 €</p> <p>Charges indirectes Charges fixes de fonctionnement... 0,00 € Frais financiers..... 0,00 € Autres charges indirectes..... 0,00 € Exédent prévisionnel (bénéfice)..... 0,00 €</p> <p>86 - Emplois des contributions volontaires en nature 860 - Secours en nature..... 0,00 € 861 - Mise à disposition gratuite de biens et services..... 0,00 € 862 - Prestations..... 0,00 € 864 - Personnel bénévole..... 0,00 €</p>	<p>Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 € L'agence de services et de paiement (emplois aidés)..... 0,00 € Aides privées (fondation)..... 0,00 € Autres établissements publics..... 0,00 €</p> <p>75 - Autres produits de gestion courante 756.Cotisations..... 0,00 € 758.Dons manuels - Mécénat..... 0,00 € 750.Autres produits de gestion courante..... 0,00 €</p> <p>76 - Produits financiers Produits financiers..... 0,00 €</p> <p>77 - Produits exceptionnels Produits exceptionnels..... 0,00 €</p> <p>78 - Reprises sur amortissements et provisions 789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs..... 0,00 €</p> <p>79 - Transfert de charges Transfert de charges..... 0,00 €</p> <p>Ressources propres affectées au projet 1 050,00 € Autofinancement (insuffisance prévisionnelle)... 1 050,00 €</p> <p>87 - Contributions volontaires en nature 870 - Bénévolat..... 0,00 € 871 - Prestations en nature..... 0,00 € 875 - Dons en nature..... 0,00 €</p>
<p>Total des Charges 10 500,00 €</p>	<p>Total des ressources 10 500,00 €</p>

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Philippe Fischer

représentant(e) légal(e) de l'association la Chambre de métiers et de l'artisanat de Noville

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 9450 € au titre de l'année ou exercice 2011-2013
€ au titre de l'année ou exercice
€ au titre de l'année ou exercice
€ au titre de l'année ou exercice

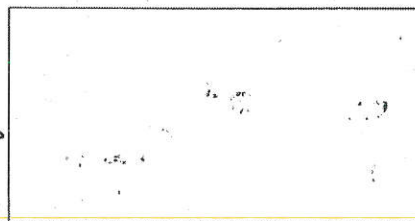
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 23.06.2011 à Nov

Signature


**Le Président
Philippe FISCHER**



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : EPCC METZ EN SCÈNES

 Sigle de l'association : Site web: <https://www.citemusicale-metz.fr/>

1.2 Numéro Siret: 509629994 00013

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

 Date : 22/12/2018

 Volume :

 Folio :

 Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

 3 Avenue Ney

 Code postal : 57000

 Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

 Nom : ALIBERT

 Prénom : Florence

 Fonction : Directrice Générale

 Code postal : 57000

 Commune : METZ

 Portable : 06 16 96 15 97

 Courriel: Courriel : falibert@citemusicale-metz.fr

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

 Nom : BRUNOT

 Prénom : Sibylle

 Fonction : Responsable service éducation et médiation

 Téléphone : 0619643833

 Courriel : sbrunot@citemusicale-metz.fr

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales non oui

Si oui, lesquelles ? L'EPCC est composé de deux membres: Ville de Metz et Région Grand Est

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

--	--

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

CITÉ ÉDUCATIVE DE BORNY - LES LABOS DES VACANCES

Objectifs

Stage de pratique artistique à la BAM pendant les vacances scolaires

Description

Lors des périodes de vacances scolaires, la CMM souhaite proposer des stages (de 10h à 50h) à la BAM autour de la pratique artistique à destination des enfants et adolescents du quartier.

Animé par des artistes professionnels ces stages permettront de se plonger dans un univers artistique bien spécifique allant de la découverte à la création musicale.

En mettant en avant une discipline particulière lors de chaque session, ces stages permettront de mener des projets d'ampleur et de varier les esthétiques proposées, et même de croiser les ateliers afin de créer une synergie autour de ces activités.

Ce dispositif viendrait renforcer des activités existantes comme le festival jeune public Show devant les enfants qui se déroule pendant les vacances de la Toussaint, et permettre au public de pratiquer les disciplines découvertes lors des spectacles.

Un partenariat est engagé avec l'école ouverte et les professeurs de musique afin que les enfants puissent trouver une complémentarité dans le labo des vacances (ex : perfectionnement à la musique assistée par ordinateur avec Romain Muller et le groupe 2PANHEADS).

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 6/15 ans

Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Borny

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

- médiateurs culturels
- artsites en résidence
- artistes intervenants
- Salle de concert : BAM
- Studios de répétitions

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	60	
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés	2	
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 01/07/2022 au 31/12/2022

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Nombre de participants
- assiduité des participants

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 100

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2022

CHARGES	RESSOURCES
60 - Achats 12 500,00 € Prestations de services..... 10 000,00 € Achats matières et fournitures..... 2 500,00 € Autres fournitures..... 0,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 0,00 €
61 - Service extérieurs Locations..... 0,00 € Entretien et réparation..... 0,00 € Assurance..... 0,00 € Documentation..... 0,00 €	73 - Dotations et produits de tarification Dotations et produits de tarification.. 0,00 €

62 - Autres services extérieurs

Rémunérations intermédiaires et honoraires.....	0,00 €
Publicité, publication.....	0,00 €
Déplacements, Missions.....	0,00 €
Services bancaires, autres.....	0,00 €

63 - Impôts et taxes

Impôts et taxes sur rémunération.....	0,00 €
Autres impôts et taxes.....	0,00 €

64 - Charges de personnel

Rémunération des personnels.....	0,00 €
Charges sociales.....	0,00 €
Autres charges de personnel.....	0,00 €

65 - Autres charges de gestion courante

Autres charges de gestion courante.....	0,00 €
---	--------

66 - Charges financières

Charges financières.....	0,00 €
--------------------------	--------

67 - Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles.....	0,00 €
------------------------------	--------

68 - Dotation aux amortissements

Dotation aux amortissements.....	0,00 €
----------------------------------	--------

69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés

Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés.....	0,00 €
--	--------

Charges indirectes

Charges fixes de fonctionnement.....	0,00 €
Frais financiers.....	0,00 €
Autres charges indirectes.....	0,00 €
Exédent prévisionnel (bénéfice).....	0,00 €

86 - Emplois des contributions volontaires en nature

860 - Secours en nature.....	0,00 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services.....	0,00 €
862 - Prestations.....	0,00 €
864 - Personnel bénévole.....	0,00 €

74 - Subventions d'exploitation 10 000,00 €

Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 10 000,00 €

57-ETAT-POLITIQUE-VILLE.....	10 000,00 €
Conseil-s Régional(aux).....	0,00 €
Conseil-s Départemental (aux).....	0,00 €
Communautés de communes ou d'agglomérations.....	0,00 €
Commune(s).....	0,00 €
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler).....	0,00 €
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.).....	0,00 €
L'agence de services et de paiement (emplois aidés).....	0,00 €
Aides privées (fondation).....	0,00 €
Autres établissements publics.....	0,00 €

75 - Autres produits de gestion courante 2 500,00 €

756.Cotisations.....	0,00 €
758.Dons manuels - Mécénat.....	2 500,00 €
750.Autres produits de gestion courante.....	0,00 €

76 - Produits financiers

Produits financiers.....	0,00 €
--------------------------	--------

77 - Produits exceptionnels

Produits exceptionnels.....	0,00 €
-----------------------------	--------

78 - Reprises sur amortissements et provisions

789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs.....	0,00 €
---	--------

79 - Transfert de charges

Transfert de charges.....	0,00 €
---------------------------	--------

Ressources propres affectées au projet

Autofinancement (insuffisance prévisionnelle).....	0,00 €
--	--------

87 - Contributions volontaires en nature

870 - Bénévolat.....	0,00 €
871 - Prestations en nature.....	0,00 €
875 - Dons en nature.....	0,00 €

Total des Charges**12 500,00 €****Total des ressources****12 500,00 €**

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : MISSION LOCALE DU PAYS MESSIN

Sigle de l'association : MLPM Site web: <http://www.mlpm.fr>

1.2 Numéro Siret: 329023402 00020

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date : 30/12/1983

Volume : 78

Folio : 23

Tribunal d'instance : 57 - Tribunal d'instance de Metz

1.5 Adresse du siège social :

ML du Pays Messin

Pôle des Lauriers

3bis rue d'anjou

Code postal : 57070

Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : SCHNEIDER

Prénom : Jacqueline

Fonction : Présidente

Code postal : 57070

Commune : METZ

Téléphone : 03 87 74 56 40

Courriel: Courriel : mlpaysmessin@mlpm.fr

Courriel: Courriel :

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Caremiaux

Prénom : Elise

Fonction : Directrice

Téléphone : 0387745640

Courriel : elise.caremiaux@mlpm.fr

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles	30
Nombre de volontaires	
Nombre total de salariés	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents	

5. Budget de l'association

Année 20... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

CITÉ ÉDUCATIVE DE BORNAY : « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ! »

Objectifs

Le projet vise au fait de « recycler par le haut » des objets usuels traité comme des déchets avant le processus de « UPCycling ».

Il s'agira de proposer à des groupes de jeunes d'être sensibiliser au travers de ce projet à l'importance de la gestion des déchets par le biais d'une animation ludique et concrète qui les amènera à considérer autrement la gestion des déchets et les déchets eux-mêmes.

L'intervenant Mr Maxime CŒUR proposera des ateliers à des jeunes résidants du quartier de récupérer des matériaux et ensuite de les re-valoriser à nouveau (UPCycling) en produisant de nouveaux objets et de meilleures qualités que les objets initiaux. Ce projet favorisant la transmission de valeurs éco citoyennes à l'ensemble des jeunes dans le cadre d'une activité intéressante et ludique.

La gestion des déchets revêt dans notre société une importance croissante compte tenu des enjeux climatiques, économiques, et interroge notre gestion des ressources. A l'échelle du quartier de Metz-Bornay il s'agit d'aborder avec la jeune génération une autre manière d'appréhender les déchets. Ce projet vise donc à proposer à ces jeunes de passer quelques heures à réfléchir sur leur rapport aux déchets et plus largement d'échanger autour de pratiques alternatives au simple fait de « jeter ».

Par ailleurs, aborder la gestion des déchets dans ce quartier permettra à l'intervenant d'échanger avec eux sur leur quartier en abordant les questions éco-citoyennes et la nécessité impérieuse de contribuer, en tant que citoyen, à la propreté dans son quartier.

Maxime Cœur souhaite partager différentes étapes du processus de transformation du plastique (bouteilles, pot de yaourt...) qui, une fois pressée en plaque, servira de matériau de fabrication.

L'intérêt est de comprendre le processus, de transmettre des savoir-faire manuels en « open source » pour susciter auprès des participants des envies de poursuivre vers un secteur en devenir.

Maxime Cœur est déjà intervenu dans le quartier de Metz Bornay. Il a fait la rencontre de Anziz durant l'atelier Upcyclage avec les baignoires récupérées lors de la démolition d'appartements Cours du Languedoc. Suite à cela, Anziz a régulièrement pris en compagnonnage dans l'entreprise Mc Concept de Maxime Coeur.

Description

Le groupe sera constitué par la Mission Locale, et il sera proposé aux femmes et aux hommes, sans différence, d'y participer.

Les jeunes femmes comme les jeunes hommes seront délivrer le même contenu, ils réaliseront les mêmes actions qui seront impulsées par l'intervenant de l'action.

La Mission Locale sera vigilante à proposer cette action indifféremment aux jeunes femmes et jeunes hommes qu'elles accompagnent sur le quartier de Metz-Borny.

L'action est proposée comme suit :

- 5 ateliers seront réalisés durant le mois de juillet 2022 à la fréquence d'un par semaine

Le premier atelier sera dédié à une présentation aux jeunes participants du projet et donnera lieux aux échanges sur le thème de la gestion des déchets, du recyclage, et plus globalement autour des questions liées à l'éco-citoyenneté ainsi qu'à la présentation des outils qui seront utilisés. (05h00)

Les 4 sessions suivantes, de 05h00 chacune, seront les « ateliers de Production ».

Les jeunes repartiront avec une production à l'issue de chaque séance.

- Chaque atelier sera calibré pour 5 jeunes maximum, l'action permettra donc à 20 jeunes au total sur l'ensemble du projet (1 par semaine sur 4 semaines) d'y participer.
- Les groupes seront mixtes et constitués par la Mission Locale qui proposera cette action aux jeunes accompagnés résidant dans le quartier de Metz-Borny
- Une session « de production » durera 5h00, incluant une introduction aux métiers de l'artisanat, un temps sur les outils utilisés et bien entendu les consignes de sécurité.

Chaque atelier sera pour les jeunes bénéficiaires un temps privilégié pour la transmission d'un savoir-faire artistique, et bien entendu pour aborder les valeurs liées à la démarche éco-citoyenne dans son ensemble.

Nous proposons que l'action se déroule dans les locaux de la ville de Metz, à Borny, en salle de conférence au Pôle des Lauriers.

La salle permettra d'accueillir les jeunes et de réaliser les objets.

Chaque session sera animée par M. CŒUR et Anziz comme jeune assistant mais aussi ambassadeur du projet, cela permettra à Anziz de poursuivre son accompagnement dans l'entreprise MC Concept.

Anziz est un jeune qui a participé à un premier projet sur ce thème à Metz-Borny il y a quelques années. Ce projet lui ayant permis de nouer des contacts et au final de s'insérer travaillant à de nombreuses reprises pour l'entreprise de M. CŒUR, MC CONCEPT. Il a souhaité partager son expérience avec d'autres jeunes dans le cadre d'un projet un peu similaire.

La Mission Locale constituera le groupe de jeunes bénéficiaires, et veillera à organiser les différentes sessions du projet chaque semaine auprès des jeunes. L'équipe de Mission Avenir sera mobilisée pour toucher également des jeunes dits « invisibles » habitant sur le quartier et non encore inscrit à la Mission Locale.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 16/17 ans

18/25 ans

Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Borny

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Humains :

- Mr M. CŒUR Intervenant principal et animateur de l'ensemble des sessions du projet (5)
- Mr Anziz Intervenant sur l'ensemble des sessions du projet
- Mme MIRANDE Conseillère Mission Locale du Pays Messin
- Mission Avenir
- Un Conseiller Numérique de la Mission Locale du Pays Messin

Techniques :

- Salle au sein du pôle des lauriers (Salle Conférence)
- L'ensemble des outils et des matériels de sécurité seront fournis aux participants

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)'l'action/projet	4	0.5
Adultes-Relais (AR)	0	0
Postes Fonjep	0	0
Autres emplois aidés	0	0
Volontaires ou stagiaires indemnisés	0	0
Personnel mis à disposition "payante"	1	1
Bénévoles	0	0
Volontaires en service civique	0	0
Personnel mis à disposition « gratuite »	0	0

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 15/06/2022 au 15/09/2022

Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus

Quantitativement, nous évaluerons les points suivants :

- La Mission Locale organisera un bilan de fin d'action dès la fin de l'action, les éléments seront transmis au financeur, ils incluront les données quantitatives et qualitatives inhérentes au projet.

Qualitativement, nous évaluerons les points suivants :

- Par le biais de questionnaires à destination des jeunes nous évaluerons le degré de satisfaction auprès du public ciblé par le projet
- Photos de créations des jeunes

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 20

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2022

CHARGES	RESSOURCES
60 - Achats	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services
Prestations de services 0,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 0,00 €
Achats matières et fournitures 0,00 €	
Autres fournitures 0,00 €	73 - Dotations et produits de tarification
61 - Service extérieurs	Dotations et produits de tarification .. 0,00 €
Locations 0,00 €	74 - Subventions d'exploitation 5 447,51 €
Entretien et réparation 0,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 0,00 €
Assurance 0,00 €	Conseil-s Régional(aux) 0,00 €
Documentation 0,00 €	Conseil-s Départemental (aux) 0,00 €
62 - Autres services extérieurs 5 447,51 €	Communautés de communes ou d'agglomérations 0,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires 5 377,51 €	Commune(s) 5 447,51 €
Publicité, publication 0,00 €	METZ (57000) 5 447,51 €
Déplacements, Missions 70,00 €	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) 0,00 €
Services bancaires, autres 0,00 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €
63 - Impôts et taxes	L'agence de services et de paiement (emplois aidés) 0,00 €
Impôts et taxes sur rémunération 0,00 €	Aides privées (fondation) 0,00 €
Autres impôts et taxes 0,00 €	Autres établissements publics 0,00 €
64 - Charges de personnel 950,00 €	75 - Autres produits de gestion courante
Rémunération des personnels 675,00 €	756.Cotisations 0,00 €
Charges sociales 275,00 €	758.Dons manuels - Mécénat 0,00 €
Autres charges de personnel 0,00 €	750.Autres produits de gestion courante 0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	76 - Produits financiers
Autres charges de gestion courante 0,00 €	Produits financiers 0,00 €
66 - Charges financières	77 - Produits exceptionnels
Charges financières 0,00 €	Produits exceptionnels 0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	78 - Reprises sur amortissements et provisions
Charges exceptionnelles 0,00 €	789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs 0,00 €
68 - Dotation aux amortissements	79 - Transfert de charges
Dotation aux amortissements 0,00 €	Transfert de charges 0,00 €
69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	Ressources propres affectées au projet 950,00 €
Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €	Autofinancement (insuffisance prévisionnelle) .. 950,00 €
Charges indirectes	87 - Contributions volontaires en nature
Charges fixes de fonctionnement 0,00 €	870 - Bénévolat 0,00 €
Frais financiers 0,00 €	
Autres charges indirectes 0,00 €	
Exédent prévisionnel (bénéfice) 0,00 €	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature 0,00 €	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services 0,00 €	
862 - Prestations 0,00 €	
864 - Personnel bénévole 0,00 €	

		871 - Prestations en nature..... 0,00 €	
		875 - Dons en nature..... 0,00 €	
Total des Charges	6 397,51 €	Total des ressources	6 397,51 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE METZ BORNLY

Sigle de l'association : M.J.C. DE Site web:

1.2 Numéro Siret: 324803261 00019

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

10 rue du Bon Pasteur

Code postal : 57070

Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : CUNY

Prénom : Gwendoline

Fonction : Présidente

Code postal : 57070

Commune : METZ

Courriel: Courriel :

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : GUETTAF

Prénom : Faridja

Fonction : Référente Famille

Téléphone : 06 28 11 87 00

Courriel : faridja@mjc-bornly.fr

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles	
Nombre de volontaires	
Nombre total de salariés	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents	

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

Cité Educative de BORNLY : ADAJ 2022

Objectifs

Permettre aux collégiens durant la semaine sur les périodes scolaires d'avoir une offre à « l'accompagnement à la scolarité » sur le quartier, le lundi, mardi, jeudi et vendredi soir de 17h à 19h après la sortie du collège. Ce projet est né d'un constat de 17h à 19h certains collégiens éprouvent le besoin de se rencontrer pour faire leur devoir et passer un moment de détente ensemble.

Description

Depuis janvier 2022, sur 2 lieux différents sur le quartier (rue Michelet et boulevard de Provence) les collégiens des deux établissements Paul Valery et Haut-de-Blémont se voient proposer :

- De 17h à 18h une aide aux devoirs stricto sensu en présence d'un étudiant formé à l'accompagnement à la scolarité.
- De 18h à 19h unes activités de loisirs et de détente éducatives et pédagogiques diverses et variées. (Jeux coopératif, discussions et échanges sur des sujets de société, se retrouver juste pour discuter)

Les collégiens qui le souhaitent peuvent aussi faire de manière indifférenciée : 2 heures d'aides aux devoirs ou 2 heures d'activités plus ludiques dans le respect du choix des unes et des autres bien sûr.

Très important durant les deux heures les collégiens sont bien encadrés durant les deux heures par un duo « Animateur / Etudiant ».

Nouveauté en 2022, une « Adulte-Relais » référente famille de la MJC est aussi présente dans une relation plus « maternante » avec les collégiens et doit faire la navette entre les deux sites. Par définition elle instaure des relations privilégiées avec les enfants qui fréquentent ce dispositif.

Précision : cette offre ne vient pas en concurrence avec l'opération « devoirs faits » qu'organise les collèges.

Des réunions de coordination quant au public touché seront aussi à envisager par la communauté éducative de la « cité éducative » afin qu'il existe bien un travail de lien et que chaque dispositif touche bien son public en fonction de ses besoins.

Au propos de ces deux lieux :

A la rentrée de septembre 2022, nous envisageons de faire cela dans un lieu unique, plus grand et plus adapté probablement au bon pasteur. En effet, actuellement la configuration des lieux réduit le nombre d'enfants pouvant participer. Espace en pieds d'immeuble.

Le service est gratuit. Les collégiens doivent juste s'inscrire en présence des parents.

Ce partenariat est un projet porté par 3 associations : la MJC, Cassis et les Peplorest la MJC en assure en assure la coordination

Explication très précise du budget :

La principale dépense concerne les charges salariales comme suit (postes chargés) pour un montant de : 39 552€

2 animateurs Cassis et MJC :

Préparation : 3h par semaine soit $16 \text{ €} \times 3\text{h} \times 35 \text{ semaines} \times 2 \text{ animateurs} = 3360$

+

Vis-à-vis avec le public (+ installation et rangement 16h45-19h15) $2\text{h}30$ soit $16 \text{ €} \times 2\text{h}30 \times 2 \text{ animateurs} \times 153 \text{ jours} = 12\,240 \text{ €}$

+

Une coordination générale direction MJC 2 sur l'année 2h semaine soit : $27 \text{ €} \times 2 \text{ h} \times 35 \text{ semaines} = 1890 \text{ €}$

+

Une référente famille $2\text{h}30 \times 16 \text{ €} \times 153 \text{ jours} = 6\,120 \text{ €}$

+

2 Etudiants $2\text{h}30$ soit $20.75 \text{ €} \times 2\text{h}30 \times 2 \text{ animateurs} \times 153 \text{ jours} = 15912 \text{ €}$

+

Autres dépenses : 5700 €

Achat fourniture + documentation + assurance + location + publicité + dotations aux amortissements + service bancaire.

=

Total de : 45 222€

Sur une moyenne de 30 collégiens fréquentant ce dispositif, ce service coûte 9€ par jours par collégiens avec un encadrement de 5 salariés tout de même.

Recette :

Ville de Metz : 14 171 €

Etat : 14 171 €

Reliquat 2021 : 16 880 € : cette action avait déjà été financé à titre expérimental de mai à décembre 2022.

Sur les 70 séance annoncée initialement seulement 40 ont eu lieu. En effet, cette offre en raison des problèmes liée à la crise Covid et d'une rentrée compliquée à ce niveau, ADAJ n'a démarré qu'après les vacances de novembre soit que 57% de ce qui était prévu.

Aussi : sur les 24 000€ obtenu (12 000 €, ville de Metz 12 000€) nous pouvons dégager 43 % de cette somme à l'action 2022 soit 13 700€ + également 3180 € qui initialement avait été programmé dans le projet initial à partir de septembre pour faire appel à des prestataires extérieurs « payants » à partir de la deuxième heure (Cela n'a finalement pas été fait) soit un total de reliquat mobilisable en 2022 sur cette action de 16 880 €.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 6/15 ans

Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Borny

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

- 5 adultes
- du matériel pédagogique
- deux locaux en pieds d'immeuble

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet		
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 03/01/2022 au 16/12/2022

Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus

- présence
- assiduité
- respect des règles et des personnes mais aussi des locaux
- acquisition de savoirs
- participation active à des activités ludiques

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 30

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2022

CHARGES	RESSOURCES
<p>60 - Achats 1 000,00 €</p> <p>Prestations de services 0,00 €</p> <p>Achats matières et fournitures 500,00 €</p> <p>Autres fournitures 500,00 €</p> <p>61 - Service extérieurs 2 500,00 €</p> <p>Locations 2 000,00 €</p> <p>Entretien et réparation 0,00 €</p> <p>Assurance 500,00 €</p> <p>Documentation 0,00 €</p> <p>62 - Autres services extérieurs 300,00 €</p> <p>Rémunérations intermédiaires et honoraires 0,00 €</p> <p>Publicité, publication 300,00 €</p> <p>Déplacements, Missions 0,00 €</p> <p>Services bancaires, autres 0,00 €</p> <p>63 - Impôts et taxes</p> <p>Impôts et taxes sur rémunération 0,00 €</p> <p>Autres impôts et taxes 0,00 €</p> <p>64 - Charges de personnel 39 522,00 €</p> <p>Rémunération des personnels 27 666,00 €</p> <p>Charges sociales 11 856,00 €</p> <p>Autres charges de personnel 0,00 €</p> <p>65 - Autres charges de gestion courante</p> <p>Autres charges de gestion courante 0,00 €</p> <p>66 - Charges financières</p> <p>Charges financières 0,00 €</p> <p>67 - Charges exceptionnelles</p> <p>Charges exceptionnelles 0,00 €</p> <p>68 - Dotation aux amortissements 1 500,00 €</p> <p>Dotation aux amortissements 1 500,00 €</p> <p>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</p> <p>Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €</p> <p>Charges indirectes 400,00 €</p> <p>Charges fixes de fonctionnement 0,00 €</p> <p>Frais financiers 0,00 €</p> <p>Autres charges indirectes 400,00 €</p> <p>Exédent prévisionnel (bénéfice) 0,00 €</p> <p>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</p> <p>860 - Secours en nature 0,00 €</p> <p>861 - Mise à disposition gratuite de biens et services 0,00 €</p> <p>862 - Prestations 0,00 €</p> <p>864 - Personnel bénévole 0,00 €</p>	<p>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</p> <p>Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 0,00 €</p> <p>73 - Dotations et produits de tarification</p> <p>Dotations et produits de tarification .. 0,00 €</p> <p>74 - Subventions d'exploitation 28 342,00 €</p> <p>Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 14 171,00 €</p> <p>06-ETAT-POLITIQUE-VILLE 14 171,00 €</p> <p>Conseil-s Régional(aux) 0,00 €</p> <p>Conseil-s Départemental (aux) 0,00 €</p> <p>Communautés de communes ou d'agglomérations 0,00 €</p> <p>Commune(s) 14 171,00 €</p> <p>METZ (57000) 14 171,00 €</p> <p>Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) 0,00 €</p> <p>Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €</p> <p>L'agence de services et de paiement (emplois aidés) 0,00 €</p> <p>Aides privées (fondation) 0,00 €</p> <p>Autres établissements publics 0,00 €</p> <p>75 - Autres produits de gestion courante</p> <p>756.Cotisations 0,00 €</p> <p>758.Dons manuels - Mécénat 0,00 €</p> <p>750.Autres produits de gestion courante 0,00 €</p> <p>76 - Produits financiers</p> <p>Produits financiers 0,00 €</p> <p>77 - Produits exceptionnels</p> <p>Produits exceptionnels 0,00 €</p> <p>78 - Reprises sur amortissements et provisions</p> <p>789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs 0,00 €</p> <p>79 - Transfert de charges</p> <p>Transfert de charges 0,00 €</p> <p>Ressources propres affectées au projet 16 880,00 €</p> <p>Autofinancement (insuffisance prévisionnelle) .. 16 880,00 €</p> <p>87 - Contributions volontaires en nature</p> <p>870 - Bénévolat 0,00 €</p> <p>871 - Prestations en nature 0,00 €</p> <p>875 - Dons en nature 0,00 €</p>

Total des Charges**45 222,00 €****Total des ressources****45 222,00 €**

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE METZ BORNLY

Sigle de l'association : M.J.C. DE Site web:

1.2 Numéro Siret: 324803261 00019

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

10 rue du Bon Pasteur

Code postal : 57070

Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : CUNY

Prénom : Gwendoline

Fonction : Présidente

Code postal : 57070

Commune : METZ

Courriel: Courriel :

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Quetand

Prénom : Marylène

Fonction : Responsable Coordinatrice

Téléphone : 07 76 39 23 91

Courriel : marylene@mjc-bornly.fr

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles	
Nombre de volontaires	
Nombre total de salariés	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents	

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

Cité Educative de BORNLY : Intervention d'artistes professionnels

Objectifs

Offrir gratuitement à l'ensemble des habitants de Bornly (Famille, Ados, Enfants) l'intervention d'artistes professionnels (circassiens, conteurs, acteurs, musicien) dans le cadre des animations de rue, du centre aéré, des activités à l'endroit du public ados

Description

Ces artistes n'interviendront pas uniquement pour le compte de la MJC, ils pourront circuler dans d'autres structures du quartier.

Le budget est assez simple, il ne correspond qu'au cachet des artistes.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : Tous âges

Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Bornly

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Les artistes seront toujours encadrés par des animateurs de la MJC.

Les artistes seront toujours encadrés par des animateurs de la MJC et leurs « spectacles » se feront à la fois en extérieur, comme à l'intérieur.

A l'été 2021, dans le cadre de l'opération Vital Eté, soutenu dans le cadre de l'appel à projet « Quartier

d'été » de nombreux artistes étaient déjà intervenus.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet		
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 11/07/2022 au 19/08/2022

Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus

- Diversité des intervenants
- Bonne promotion de leur présence
- Assiduité du public

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 300

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2022

CHARGES	RESSOURCES
<p><u>60 - Achats</u></p> <p>Prestations de services..... 0,00 €</p> <p>Achats matières et fournitures..... 0,00 €</p> <p>Autres fournitures..... 0,00 €</p> <p><u>61 - Service extérieurs</u></p> <p>Locations..... 0,00 €</p> <p>Entretien et réparation..... 0,00 €</p> <p>Assurance..... 0,00 €</p> <p>Documentation..... 0,00 €</p> <p><u>62 - Autres services extérieurs 20 000,00 €</u></p> <p>Rémunérations intermédiaires et honoraires 20 000,00 €</p> <p>Publicité, publication..... 0,00 €</p> <p>Déplacements, Missions..... 0,00 €</p> <p>Services bancaires, autres..... 0,00 €</p> <p><u>63 - Impôts et taxes</u></p> <p>Impôts et taxes sur rémunération..... 0,00 €</p> <p>Autres impôts et taxes..... 0,00 €</p>	<p><u>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</u></p> <p>Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 0,00 €</p> <p><u>73 - Dotations et produits de tarification</u></p> <p>Dotations et produits de tarification.. 0,00 €</p> <p><u>74 - Subventions d'exploitation 20 000,00 €</u></p> <p>Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 15 000,00 €</p> <p>05-ETAT-POLITIQUE-VILLE 15 000,00 €</p> <p>Conseil-s Régional(aux)..... 0,00 €</p> <p>Conseil-s Départemental (aux)..... 0,00 €</p> <p>Communautés de communes ou d'agglomérations..... 0,00 €</p> <p>Commune(s)..... 5 000,00 €</p> <p>METZ (57000) 5 000,00 €</p> <p>Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 €</p> <p>Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €</p>

<p>64 - Charges de personnel</p> <p>Rémunération des personnels..... 0,00 €</p> <p>Charges sociales..... 0,00 €</p> <p>Autres charges de personnel..... 0,00 €</p> <p>65 - Autres charges de gestion courante</p> <p>Autres charges de gestion courante 0,00 €</p> <p>66 - Charges financières</p> <p>Charges financières..... 0,00 €</p> <p>67 - Charges exceptionnelles</p> <p>Charges exceptionnelles..... 0,00 €</p> <p>68 - Dotation aux amortissements</p> <p>Dotation aux amortissements..... 0,00 €</p> <p>69 - Impôt sur les bénéfiques (IS) ; Participation des salariés</p> <p>Impôt sur les bénéfiques (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €</p> <p>Charges indirectes</p> <p>Charges fixes de fonctionnement.... 0,00 €</p> <p>Frais financiers..... 0,00 €</p> <p>Autres charges indirectes..... 0,00 €</p> <p>Exédent prévisionnel (bénéfice)..... 0,00 €</p> <p>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</p> <p>860 - Secours en nature..... 0,00 €</p> <p>861 - Mise à disposition gratuite de biens et services..... 0,00 €</p> <p>862 - Prestations..... 0,00 €</p> <p>864 - Personnel bénévole..... 0,00 €</p>	<p>L'agence de services et de paiement (emplois aidés).... 0,00 €</p> <p>Aides privées (fondation)..... 0,00 €</p> <p>Autres établissements publics..... 0,00 €</p> <p>75 - Autres produits de gestion courante</p> <p>756.Cotisations..... 0,00 €</p> <p>758.Dons manuels - Mécénat..... 0,00 €</p> <p>750.Autres produits de gestion courante..... 0,00 €</p> <p>76 - Produits financiers</p> <p>Produits financiers..... 0,00 €</p> <p>77 - Produits exceptionnels</p> <p>Produits exceptionnels..... 0,00 €</p> <p>78 - Reprises sur amortissements et provisions</p> <p>789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs..... 0,00 €</p> <p>79 - Transfert de charges</p> <p>Transfert de charges..... 0,00 €</p> <p>Ressources propres affectées au projet</p> <p>Autofinancement (insuffisance prévisionnelle).. 0,00 €</p> <p>87 - Contributions volontaires en nature</p> <p>870 - Bénévolat..... 0,00 €</p> <p>871 - Prestations en nature..... 0,00 €</p> <p>875 - Dons en nature..... 0,00 €</p>
<p>Total des Charges 20 000,00 €</p>	<p>Total des ressources 20 000,00 €</p>

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution	Année(s) pour laquelle/	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant
---	-------------------------	---	---	---------

de la subvention (arrêté, convention)	lesquelles la subvention a été attribuée	laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention		

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : PEP LOR'EST

Sigle de l'association : Site web: <http://www.peplorest.org>

1.2 Numéro Siret: 890286222 00017

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date : 20/01/2021

Volume : 182

Folio : 8

Tribunal d'instance : 57 - Tribunal d'instance de Metz

1.5 Adresse du siège social :

LES PEP LOR'EST

8 , rue Thomas Edison

Code postal : 57070

Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : CICERO

Prénom : Adeline

Fonction : Coordinatrice

Code postal : 57070

Commune : METZ

Téléphone : 03 87 66 64 19

Courriel: Courriel : adeline.cicero@peplorest.org

Portable : 06 77 78 73 96

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : CICERO

Prénom : Adeline

Fonction : Responsable Social Familles

Téléphone : 06 77 78 73 96

Courriel : adeline.cicero@peplorest.org

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du
éducation populaire	Direction Jeunesse Education Populaire	31/03/2006

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : 16/08/1919

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? *(indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)*

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ? non

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles	
Nombre de volontaires	
Nombre total de salariés	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents	

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

CITE EDUCATIVE BORNLY - ETE 2022 - PEP LOR'EST

Objectifs

Mobiliser les compétences scolaires et motiver aux apprentissages dans le cadre d'ateliers de découverte.

- Remobiliser les parents au niveau éducatif par des ateliers de soutien à la parentalité et renforcer les compétences parentales.
- Permettre aux parents et aux enfants de vivre une expérience hors du quotidien afin de les amener à s'autonomiser davantage et renforcer leur capacité d'agir.

Description

CONSTATS/ DIAGNOSTIC :

Bornly est un quartier avec un profil d'habitants plus familial que dans le reste de l'agglomération messine. Une grande diversité culturelle caractérise également ce QPV et la population est plus jeunes que dans le reste de l'EPCI.

Le quartier de Bornly regroupe davantage de ménages fragiles au niveau socio-économique, et l'accès à l'emploi reste difficile ou précaire pour les habitants de ce territoire, dont le niveau de formation reste relativement faible.

76,5% des élèves du quartier de Bornly inscrits au collège sont issus d'un milieu social défavorisé (en augmentation par rapport au dernier recensement). Ce qui est bien supérieur à la répartition dans la commune (40,7%) et de l'EPCI (32,6%).

Au niveau scolaire, les enfants du quartier prioritaire sont plus souvent qu'ailleurs confrontés aux retard scolaires, aux inégalités entre filles et garçon, et l'accès aux études supérieures reste compliqué.

Le taux de retard à l'entrée en 6ème est de 16,7% contre 10,1% sur la commune. Il semble plus important pour les filles du QPV puisqu'il représente 17,3% de retard alors que sur la commune il est de 9,7%. En 3ème, le taux de retard global atteint 25,6% sur Bornly, quand il représente 17,8% sur la commune et 14,2% sur l'EPCI. Et le taux de réussite au brevet est inférieur à la moyenne des élèves de la commune.

Après la troisième, il y a beaucoup moins d'élèves qui sont orientés en voie générale que pour le reste de la commune (deux ans après la 3ème, 34,7% des élèves issus du QPV sont en première générale, alors que c'est le cas 56,8% des élèves de la commune). 34,7% des 16-25 ans ne sont pas scolarisés sur

Borny, quand ils ne représentent que 15,5% sur la commune.

Notre diagnostic est issu des chiffres INSEE (2017/2018) / SIG Politique Ville (2020).

ACTIONS MISE EN ŒUVRE :

- ATELIERS CAHIERS DE VACANCES (du 11 au 29 juillet et du 22 au 26 août) public enfants de 6 à 12 ans 40 participants prévus / lundi mardi mercredi et jeudis de 9h30 à 12h30 / par groupes de 2 ou 3, les enfants sont pris en charge par un accompagnateur à la scolarité pour conforter les apprentissages scolaires de l'année de façon ludique : cahier de vacances, jeux éducatifs, ateliers thématiques (philo, science, numérique...). Inscription à la semaine.

Du 16 au 31 août, un atelier sera délocalisé 2 après-midis par semaine au sein du Lieu d'Accueil Enfants Parents « La Maison d'Anjou ».

- COURS DE VACANCES (du 11 juillet au 20 août) public adolescents de 12 à 17 ans 20 participants prévus / lundi mardi mercredi et jeudi de 10h à 12h30 / ouverture d'un espace de travail libre et ateliers thématiques (découverte métier, vidéo-débat, info-intox, projet des jeunes...) / Animé par un accompagnateur à la scolarité / Accès libre.

- SEJOUR FAMILIAL « UNE EXPERIENCE POUR MIEUX APPRENDRE » (du 18 au 23 juillet et du 8 au 13 août) public Familles 48 participants prévus (ciblage des familles en situation de précarité) / séjour à Gérardmer dans les Vosges.

- o Les matinées, les enfants sont pris en charge par des accompagnateurs à la scolarité pour des « ateliers découvertes » (qui remobilisent les compétences scolaires sur des ateliers ludiques), pendant que les parents participent à des ateliers thématiques de soutien à la parentalité où nous aborderons la question des violences éducatives ordinaires, de l'importance du rythme de vie pour les enfants, de l'équilibre alimentaire, du rôle éducatif des parents dans la vie quotidienne.

- o Les après-midi sont consacrés à des temps de loisirs partagés qui permettront aux professionnels d'apporter un étayage aux parents sur des moments où ces derniers expérimentent des modes de relations à leurs enfants hors du quotidien. Par exemple, en atelier découverte, les enfants feront un herbier. Lors de la randonnée en famille de l'après-midi, ils ramasseront des éléments naturels. Et ensuite, avec leurs parents, ils pourront chercher à quoi correspondent les éléments trouvés. Le fait de partager un moment de plaisir autour des apprentissages, dans un contexte détendu et bienveillant, permet de déconstruire les représentations parfois négatives des uns et des autres sur les apprentissages.

- o Par ailleurs, les moments de vie quotidienne seront l'occasion de renforcer les compétences des parents autour de différentes notions éducatives (par exemple : proposer de mettre en place un rituel du coucher, proposer des astuces pour faire du repas en famille un moment agréable, pour gérer les colères, l'hygiène...). L'apprentissage par les pairs est également important, puisque le fait de partager ce séjour avec d'autres familles, donnera l'occasion aux parents de voir comment font les autres parents, et ainsi de réfléchir en miroir à leur façon de faire.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : Tous âges

Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Borny

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

1,48 ETP seront consacrés à ce projet.

Nous allons embaucher 5 accompagnateurs à la scolarité.

Nous disposons d'un espace d'accueil au 17 boulevard de Provence, ainsi qu'au 1 rue du Béarn.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	5	1.17
Adultes-Relais (AR)	1	0.31
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 1.17

Date ou période de réalisation : du (le) 11/07/2022 au 26/08/2022

Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus

Indicateurs d'évaluation mis en place

Quantitatif :

Nombre de participations

Nombre de personnes différentes

Nombre de bénévoles impliqués

Type de public / Mixité des publics / Ages

Nombre et types d'ateliers réalisés

Nombre et types de partenariats

Quantitatif :

Recueil de l'avis des participants

Retours des partenaires

Évolution des situations observées

Nature des partenariats

Implication des participants

Thématiques éducatives abordées

Compétences scolaires mobilisées

Types d'actions proposées par rapport aux besoins recensés

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 100

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2022

CHARGES	RESSOURCES
<p><u>60 - Achats 5 500,00 €</u></p> <p>Prestations de services 4 700,00 €</p> <p>Achats matières et fournitures 800,00 €</p> <p>Autres fournitures 0,00 €</p> <p><u>61 - Service extérieurs 7 800,00 €</u></p> <p>Locations 7 800,00 €</p> <p>hébergement 2 séjours</p> <p>Entretien et réparation 0,00 €</p> <p>Assurance 0,00 €</p> <p>Documentation 0,00 €</p> <p><u>62 - Autres services extérieurs</u></p> <p>Rémunérations intermédiaires et honoraires 0,00 €</p> <p>Publicité, publication 0,00 €</p> <p>Déplacements, Missions 0,00 €</p> <p>Services bancaires, autres 0,00 €</p> <p><u>63 - Impôts et taxes</u></p> <p>Impôts et taxes sur rémunération 0,00 €</p> <p>Autres impôts et taxes 0,00 €</p> <p><u>64 - Charges de personnel 6 192,00 €</u></p> <p>Rémunération des personnels 6 192,00 €</p> <p>Charges sociales 0,00 €</p> <p>Autres charges de personnel 0,00 €</p> <p><u>65 - Autres charges de gestion courante</u></p> <p>Autres charges de gestion courante 0,00 €</p> <p><u>66 - Charges financières</u></p> <p>Charges financières 0,00 €</p> <p><u>67 - Charges exceptionnelles</u></p> <p>Charges exceptionnelles 0,00 €</p> <p><u>68 - Dotation aux amortissements</u></p> <p>Dotation aux amortissements 0,00 €</p> <p><u>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</u></p> <p>Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €</p> <p><u>Charges indirectes</u></p> <p>Charges fixes de fonctionnement 0,00 €</p> <p>Frais financiers 0,00 €</p> <p>Autres charges indirectes 0,00 €</p> <p>Exédent prévisionnel (bénéfice) 0,00 €</p> <p><u>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</u></p> <p>860 - Secours en nature 0,00 €</p> <p>861 - Mise à disposition gratuite de biens et services 0,00 €</p> <p>862 - Prestations 0,00 €</p> <p>864 - Personnel bénévole 0,00 €</p>	<p><u>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 500,00 €</u></p> <p>Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 500,00 €</p> <p>participation familles</p> <p><u>73 - Dotations et produits de tarification</u></p> <p>Dotations et produits de tarification .. 0,00 €</p> <p><u>74 - Subventions d'exploitation 18 992,00 €</u></p> <p>Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 0,00 €</p> <p>Conseil-s Régional(aux) 0,00 €</p> <p>Conseil-s Départemental (aux) 0,00 €</p> <p>Communautés de communes ou d'agglomérations 0,00 €</p> <p>Commune(s) 13 992,00 €</p> <p>METZ (57000) 13 992,00 €</p> <p>Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) 0,00 €</p> <p>Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €</p> <p>L'agence de services et de paiement (emplois aidés) 0,00 €</p> <p>Aides privées (fondation) 2 000,00 €</p> <p>Commission Solidarité PEP</p> <p>Autres établissements publics 3 000,00 €</p> <p>Solidarité Laïque - ANCV</p> <p><u>75 - Autres produits de gestion courante</u></p> <p>756.Cotisations 0,00 €</p> <p>758.Dons manuels - Mécénat 0,00 €</p> <p>750.Autres produits de gestion courante 0,00 €</p> <p><u>76 - Produits financiers</u></p> <p>Produits financiers 0,00 €</p> <p><u>77 - Produits exceptionnels</u></p> <p>Produits exceptionnels 0,00 €</p> <p><u>78 - Reprises sur amortissements et provisions</u></p> <p>789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs 0,00 €</p> <p><u>79 - Transfert de charges</u></p> <p>Transfert de charges 0,00 €</p> <p><u>Ressources propres affectées au projet</u></p> <p>Autofinancement (insuffisance prévisionnelle) .. 0,00 €</p> <p><u>87 - Contributions volontaires en nature</u></p> <p>870 - Bénévolat 0,00 €</p> <p>871 - Prestations en nature 0,00 €</p> <p>875 - Dons en nature 0,00 €</p>

Total des Charges**19 492,00 €****Total des ressources****19 492,00 €**

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ORTHOPHONISTES DE MOSELLE

Sigle de l'association : SDOM 57 Site web:

1.2 Numéro Siret: 821125994 00011

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

18 rue du Château

Code postal : 57365

Commune : ENNERY

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : ANDERLINI

Prénom : Cécile

Fonction : Présidente

Code postal : 57365

Commune : ENNERY

Courriel: Courriel : preventionsdom57@gmail.com

Courriel: Courriel :

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : GRANDJEAN

Prénom : Emilie

Fonction : Orthophoniste chargée de mission prévention SDOM57

Téléphone : 0695141713

Courriel : preventionsdom57@gmail.com

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ? NON

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

--	--

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

Demande complémentaire - Cité éducative Metz Borny - Accompagnement des professionnels et des familles dans le développement du langage oral et écrit - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ORTHOPHONISTES

Objectifs

- 1 - Formation des professionnels de la petite enfance au développement et à l'accompagnement du langage oral des enfants de 0 à 5 ans.
- 2 - Formation des professionnels de l'enfance au développement et à l'accompagnement du langage écrit des enfants de 6 à 12 ans.
- 3 - Supervision auprès des professionnels dans le soutien des familles.
- 4 - Accompagnement des parents dans le développement du langage oral chez les enfants de 0 à 5 ans.
- 5 - Accompagnement des parents dans le développement du langage écrit chez les enfants de 6 à 12 ans.

Description

- 1 - Formation théorique et pratique aux professionnels concernant le développement et l'accompagnement du langage oral et écrit, et le soutien à apporter aux familles dans cette mission.
- 2 - Supervision auprès des professionnels dans le soutien des familles quant à l'accompagnement du langage oral et écrit.
- 3 - Groupes de parole et d'accompagnement du langage oral chez les enfants de 0 à 5 ans, auprès des parents.
- 4 - Groupes de parole et d'accompagnement du langage oral et écrit chez les enfants de 6 à 12 ans, auprès des parents.
- 5 - Outillage des professionnels : supports d'accompagnement familial et matériel de prêt aux familles.

Action en partenariat avec les acteurs sociaux du quartier de Metz Borny et l'Education Nationale.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 0/5 ans

6/15 ans
26/64 ans
Sexe : Femmes
Hommes

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Borny

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyens humains :

Interventions de deux orthophonistes pour la formation théorique et pratique des professionnels de l'enfance et de la petite enfance (travailleurs sociaux, professionnels associatifs, Education nationale).

Interventions de deux orthophonistes pour la supervision des professionnels formés.

Interventions de deux orthophonistes pour l'animation des groupes de parole auprès des parents ciblés par l'action.

Moyens matériels :

Outillage des professionnels : impression de supports d'accompagnement familial.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet		
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés	2	
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 01/04/2022 au 03/07/2022

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Questionnaires remis aux professionnels et aux familles.

Evolution du nombre d'orientations en orthophonie ou auprès d'autres professionnels avant et après l'action.

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 50

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2022

CHARGES

RESSOURCES

60 - Achats 500,00 €

Prestations de services.....	0,00 €
Achats matières et fournitures.....	500,00 €
Autres fournitures.....	0,00 €

61 - Service extérieurs

Locations.....	0,00 €
Entretien et réparation.....	0,00 €
Assurance.....	0,00 €
Documentation.....	0,00 €

62 - Autres services extérieurs 6 766,00 €

Rémunérations intermédiaires et honoraires.....	6 766,00 €
Publicité, publication.....	0,00 €
Déplacements, Missions.....	0,00 €
Services bancaires, autres.....	0,00 €

63 - Impôts et taxes

Impôts et taxes sur rémunération.....	0,00 €
Autres impôts et taxes.....	0,00 €

64 - Charges de personnel

Rémunération des personnels.....	0,00 €
Charges sociales.....	0,00 €
Autres charges de personnel.....	0,00 €

65 - Autres charges de gestion courante

Autres charges de gestion courante.....	0,00 €
---	--------

66 - Charges financières

Charges financières.....	0,00 €
--------------------------	--------

67 - Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles.....	0,00 €
------------------------------	--------

68 - Dotation aux amortissements

Dotation aux amortissements.....	0,00 €
----------------------------------	--------

69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés

Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés.....	0,00 €
--	--------

Charges indirectes

Charges fixes de fonctionnement.....	0,00 €
Frais financiers.....	0,00 €
Autres charges indirectes.....	0,00 €
Exédent prévisionnel (bénéfice).....	0,00 €

86 - Emplois des contributions volontaires en nature

860 - Secours en nature.....	0,00 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services.....	0,00 €
862 - Prestations.....	0,00 €
864 - Personnel bénévole.....	0,00 €

70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services

Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services.....	0,00 €
--	--------

73 - Dotations et produits de tarification

Dotations et produits de tarification.....	0,00 €
--	--------

74 - Subventions d'exploitation 7 266,00 €

Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités.....	7 266,00 €
--	------------

57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 7 266,00 €

Conseil-s Régional(aux).....	0,00 €
Conseil-s Départemental (aux).....	0,00 €
Communautés de communes ou d'agglomérations.....	0,00 €
Commune(s).....	0,00 €
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler).....	0,00 €
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.).....	0,00 €
L'agence de services et de paiement (emplois aidés).....	0,00 €
Aides privées (fondation).....	0,00 €
Autres établissements publics.....	0,00 €

75 - Autres produits de gestion courante

756.Cotisations.....	0,00 €
758.Dons manuels - Mécénat.....	0,00 €
750.Autres produits de gestion courante.....	0,00 €

76 - Produits financiers

Produits financiers.....	0,00 €
--------------------------	--------

77 - Produits exceptionnels

Produits exceptionnels.....	0,00 €
-----------------------------	--------

78 - Reprises sur amortissements et provisions

789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs.....	0,00 €
---	--------

79 - Transfert de charges

Transfert de charges.....	0,00 €
---------------------------	--------

Ressources propres affectées au projet

Autofinancement (insuffisance prévisionnelle).....	0,00 €
--	--------

87 - Contributions volontaires en nature

870 - Bénévolat.....	0,00 €
871 - Prestations en nature.....	0,00 €
875 - Dons en nature.....	0,00 €

Total des Charges**7 266,00 €****Total des ressources****7 266,00 €**⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant
Versement en octobre 2021. Actions de septembre 2021 à mars 2022	2021	Subvention Etat politique de la ville dans le cadre de la cité éducative de Metz Borny	57 - Etat politique de la ville dans le cadre du label cité éducative de Metz Borny	13 440,00 €

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.